



République Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts-de-Seine

SJ_2026_02_12

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Date d'affichage :

Service sécurités juridiques

Direction Générale Adjointe Missions régaliennes, ressources et solidarités

NT / CB

OBJET : ABROGATION DE L'ARRETE SJ_2026_02_01 ET DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS RELATIF A UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE POUR L'AGENCEMENT DE L'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA FUTURE MEDIATHEQUE ET DU NOUVEAU THEATRE A VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.),

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L2125 et suivants et les articles R2162-15 à R 2162-26,

Vu la délibération n°22/0899 du Conseil municipal du 23 octobre 2025 relative au lancement de la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre complète et désigner le jury pour l'agencement de l'aménagement intérieur de la future médiathèque et du nouveau théâtre à Villeneuve-la-Garenne (92390),

CONSIDERANT

Que le Conseil municipal a défini la composition du jury de concours et qu'il est nécessaire de désigner les membres du jury de concours ayant voix délibérative et consultative,

ARRETE

Article 1 : Abroge l'arrêté SJ_2026_02_01 concernant la désignation des membres du jury de concours de la de la future médiathèque et du nouveau théâtre de Villeneuve-la-Garenne

Article 2 : Sous la présidence de Monsieur le Maire, en qualité de personne responsable du marché et Président du Jury de concours, la composition du jury est établie comme suit :

Représentants de l'assemblée délibérante avec voix délibérative :

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260217-SJ_2026_02_12-AI
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026

- Les titulaires :

1. Khady FOFANA, Adjointe au Maire, chargée de la petite enfance, enfance, affaires scolaires, restauration scolaire et réussite éducative
2. Mohamed AMAGHAR, Conseiller municipal délégué à évaluation des politiques publiques
3. Fatima AAZIZ, Adjointe au Maire, chargée des affaires sociales, santé, seniors et handicap,
4. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal délégué à la transition écologique, activités sportives et coopération décentralisée
5. Erick PELEAU, Conseiller municipal,

- Les suppléants :

1. Bachir HADDOUCHE, Adjoint au Maire, chargé de la médiation, sports, des opérations se rapportant aux jeux olympiques et à la jeunesse
2. Leila LARIK, Adjointe au Maire, chargé de la politique de la Ville, grands évènements, jumelages, tourisme, coopération décentralisée, égalité femme-homme
3. Fatma SERIR, Adjointe au Maire, chargée de la médiation,
4. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal,
5. Yael LEVY, Conseillère municipale,

- Personnes qualifiées en termes de maîtrise d'œuvre avec voix délibérative :

1. Monsieur LOSSET Julien, Architecte DPLG Agence Scopitone
2. Monsieur GAUCHET Alexis, Architecte HMONP agence Altobracco
3. Monsieur Luca BATTAGLIA, Architecte Agence FRESH Architectures

- Représentants avec voix consultative :

1. Sandrine HERTIG, Adjointe au Maire, chargée de la Culture, aux Archives, à l'Espace Famille, des Affaires Générales
2. Zoubida KHATTALA, Adjointe au Maire, chargée de la Vie Associative, des Amicales de locataires
3. Frederic RARCHAERT, Adjoint au Maire, chargé de la sécurité, voirie-propreté, des espaces verts, des bâtiments et du devoir de mémoire,
4. Alain-Xavier FRANCOIS, Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, de l'habitat, du logement de la mobilité
5. Leila LARIK-ABDELLI, Adjointe au Maire, chargé de la politique de la Ville, Grands évènements, jumelages, Tourisme, Coopérations décentralisées, Egalité femmes-hommes,
6. Bachir HADDOUCHE, Adjoint au Maire, chargé de la médiation, Sports, Operations de la Ville se rapportant à la préparation des Jeux Olympiques et de la Jeunesse,
7. Pascale BAYER-VILAIN, Directrice Générale des Services,
8. Rachid LARRAS, Directeur Général Adjoint aménagement territorial et cadre de vie,
9. Youssef MAAZOUZI, Directeur Général Adjoint partenariats extérieurs cohésion et rayonnement,
10. Blandine BILLAUD, Agent de Bibliothèque, Section Jeunesse, Culture,
11. Mme Valérie LOGEROT YENG-SENG, Responsable Ecole de Musique, Culture
12. Béchir SOUID, Programmiste assistant à maîtrise d'ouvrage
13. Anne-Claire LEROY, Directrice de l'aménagement et des grands projets,
14. Lydia BEN CHABANE, Chargée d'opérations renouvellement urbain,
15. Farouk BARKA, Chargé d'opérations,
16. Madame Hawa Traoré, Gestionnaire administrative et financière pour les dossiers d'investissement DRAC
17. Deux représentants du cabinet du Maire,
18. Quatre représentants du service des sécurités juridiques.

Article 3 : Le secrétariat administratif et technique du concours est assuré par des agents des services de la Ville.

PRECISE :

Que le présent arrêté sera exécutoire dès qu'il aura été affiché et transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 C.R.P.A).

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

17/02/20



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris